

Je suis directeur d'une école de 2 classes

(hors éducation prioritaire)

Aujourd'hui

Mon temps d'enseignement :
4,5 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :
30 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :
2 jours de rentrée scolaire
et 6 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :
2 929,15 €

Demain

Mon temps d'enseignement :
4,5 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :
18 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :
4 jours fractionnables sur l'année
(à la rentrée 2014) et
10 jours fractionnables sur l'année
(à la rentrée 2016)
et 18 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :
3 129,15 €

Je suis directeur d'une école de 3 classes

(hors éducation prioritaire)

Aujourd'hui

Mon temps d'enseignement :
4,5 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :
30 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :
2 jours de rentrée scolaire
et 6 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :
2 929,15 €

Demain

Mon temps d'enseignement :
4,5 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :
18 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :
4 jours fractionnables sur l'année
(à la rentrée 2014) et
10 jours fractionnables sur l'année
(à la rentrée 2015)
et 18 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :
3 129,15 €

Je suis directeur d'une école de 4 classes

(hors éducation prioritaire)

Aujourd'hui

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et
3 jours une semaine sur quatre

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

27 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge
et 9 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

2 929,15 €

Demain

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et
3 jours une semaine sur quatre

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

18 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge
et 18 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

3 329,15 €

Je suis directeur d'une école maternelle de 8 classes

(hors éducation prioritaire)

Aujourd'hui

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et
3 jours une semaine sur quatre

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

27 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge
et 9 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

4 007,04 €

Demain

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et 3 jours une
semaine sur quatre

RS2015 : 3 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

0 heure

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge puis $\frac{1}{3}$ à compter de
la rentrée 2016
et 36 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

4 107,04 €

Je suis directeur d'une école élémentaire de 9 classes

(hors éducation prioritaire)

Aujourd'hui

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et
3 jours une semaine sur quatre

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

27 heures annuelles

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge
et 9 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

4 007,04 €

Demain

Mon temps d'enseignement :

3,5 jours par semaine et
3 jours une semaine sur quatre
RS2015 : 3 jours par semaine

Mon service d'activités pédagogiques complémentaires :

0 heure

Mon temps pour exercer mes fonctions de directeur d'école :

$\frac{1}{4}$ de décharge puis $\frac{1}{3}$ à compter de
la rentrée 2015
et 36 heures annuelles d'APC

Mon régime indemnitaire :

4 107,04 €

Je suis enseignant spécialisé en RASED

Aujourd'hui

- **Une mission peu visible**
- **Une formation insuffisante et inadaptée**
- **Un positionnement peu clair**

Demain

- **Un enseignant spécialisé reconnu**
- **Une formation relancée et redéfinie**
- **Un positionnement affirmé: j'appartiens à un pôle ressource de circonscription et j'interviens dans les écoles**
- **Je travaille en réseau avec les autres enseignants spécialisés et les psychologues de l'éducation nationale du pôle ressource**

Je suis conseiller pédagogique

Aujourd'hui

- **Une mission peu visible**
- **Un positionnement peu clair**
- **Un régime indemnitaire de 27 points de NBI soit 1 500 €**
- **Une faible perspective de carrière**

Demain

- **Un expert pédagogique reconnu**
- **Un positionnement affirmé au niveau de la circonscription**
- **Un accès aux masters de formation de formateurs**
- **Un régime indemnitaire revalorisé 2 500 €**
- **Un accès facilité à la hors-classe du corps des professeurs des écoles**
- **Un accès au grade à accès fonctionnel**

Je suis formateur dans le second degré

Aujourd'hui

- Une mission non reconnue
- Un temps de service non encadré
- Pas de régime indemnitaire spécifique à l'exception du tutorat

Demain

- Une mission reconnue: au sein des ESPE, en formation initiale et en formation continue
- Une certification nouvelle
- Un allègement de service de 3 à 6 heures d'enseignement
- Un accès aux masters de formation de formateurs
- Une indemnité de certification cumulable avec l'indemnité de tutorat